



## CONCOURS PHOTO de la Fête des voisins 2019 !

Pour participer au concours, il vous suffit de :

- Sélectionner **LA** (une seule) plus belle photo de votre fête et inclure un descriptif de la photo, ou de la fête, **en quelques lignes** ;
- Partager votre photo sur Facebook avec le #Fêtedesvoisins (n'oubliez pas de mettre votre publication en « public ») ou envoyez-la par courriel à : [communications@rqvvs.qc.ca](mailto:communications@rqvvs.qc.ca);
- Participer avant le **30 juin** 2019, date limite du concours !

Un comité d'experts (nous) débattrà afin de déterminer quelles sont les trois photos les plus magnifiques. Les heureux gagnants remporteront un prix de 100 dollars qui servira à organiser leur prochaine fête des voisins !

### **Plus précisément,**

- Que votre fête soit inscrite au <https://www.jeminscrismaintenant.com/rqvvs/>.
- Votre photo ne doit PAS contenir d'ENFANTS sauf si vous avez une autorisation écrite de la part des parents.
- La photographie doit représenter l'événement, et non pas une personne précise, sauf si vous avez l'autorisation de la personne. L'image doit être conforme au droit de l'image. (<https://www.educaloi.qc.ca/jeunesse/capsules/le-droit-limage>)
- Pour gagner, vous devez nous transmettre **votre nom et vos coordonnées**. (Nous en aurons besoin pour vous acheminer votre prix).
- Par le partage de votre photo, vous acceptez que le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) puisse **utiliser votre photo** afin de promouvoir les futures fêtes des voisins.
- Les gagnants seront dévoilés dans les semaines suivant la fin du concours et le prix de 100\$, sous forme de chèque, vous sera livré par envoi postal.